21 Xbre 1914

27
12

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FRC 7297
Case
FRC
16179

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE,

Au nom du Comité d'Instruction publique,

Par Marie-Joseph CHÉNIER, Député du département de Seine-et Oise;

Suivi du Décret rendu en conséquence à la Séance du 14 Nivose, l'an troisième.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Vous avez jeté un coup-d'œil sur les sciences et sur les arts; vous avez vu la République longtemps dominée par d'ambitieux ignorans, tomber peu-à-peu dans une honteuse barbarie, qui bientôt eût ressuscité l'ancien despotisme; et vous avez dit: Cet opprobre ne subsistera plus, la nation française sera libre et éclairée; l'oligarchie de l'absur-

THE NEWBERRY
LIBRARY

dité verra briser son sceptre sanglant, les belles-lettres reprendront leur éclat, les arts consolateurs relèveront leur tête chancelante ; car, on sert son pays en l'éclairant : les hommes qui font faire un pas à la raison publique, sont aussi les défenseurs de la patrie.

Déja depuis long-temps vous aviez destiné une somme de trois cent mille livres aux hommes laborieux et sans fortune qui cultivent ces arts utiles que l'orgueil appeloit métiers ; mais, vous avez senti que les sciences sublimes, que les arts fondés sur le beau idéal, et dont l'objet est l'imitation d'une nature d'élite, avoient aussi besoin d'encouragemens, et ne devoient pas inspirer moins d'intérêt aux législateurs d'une grande société civile : en conséquence, vous avez décrété, le 27 Vendémiaire dernier, qu'une nouvelle somme de trois cent mille livres seroit répartie entre les gens de lettres et les artistes qui méritent, par leurs talens et la situation actuelle de leur fortune, l'attention généreuse de la Convention nationale. Vous avez décrété que votre comité d'instruction publique vous présenteroit l'état de ces citoyens. Je viens, en son nom, remplir aujourd'hui vos vues bienfaisantes.

En discutant les bases de notre travail, nous avons pensé que l'inégalité d'âge, de talens et de travaux devoit nécessairement établir quelque inégalité dans les récompenses. Du reste, n'épousant aucune passion individuelle, nous avons placé sur la même liste les hommes de mérite que des querelles littéraires avoient long-temps divisés. Vous entendrez un assez grand nombre de noms célèbres, et c'est vous offrir une preuve affligeante du délaissement honteux où les stupides oppres-

seurs de la République avoient condamné tout ce qui osoit avoir une réputation. Quelques littérateurs moins connus ont travaillé d'une manière utile ; d'autres, jeunes encore, donnent des espérances que le temps doit réaliser.

Parmi ces talens de tout genre, vous trouverez les noms de trois femmes qui nous ont paru mériter, d'une manière éclatante, les regards bienveillans de la Convention nationale. L'une est la célèbre Dumesnil, cette artiste octogénaire, dont le patriotisme égale la réputation, qui a reculé les bornes de la déclamation tragique, et dont le génie, contemporain de celui de Voltaire, embellissoit ses brillans chefs-d'œuvre. La seconde est la petite-fille de Pierre Corneille, celle-là même qui, n'ayant d'autre héritage que le nom d'un grand homme, alla trouver sur les bords du lac de Genève, dans la maison d'un autre grand homme, et l'asyle hospitalier, et la bienfaisance respectueuse. Détenue quatorze mois sous le règne des vandales, *elle n'a point de lit pour reposer sa tête* : ce sont ses propres expressions. Voltaire n'est plus, mais la Convention nationale existe, et cette femme est la postérité de l'auteur d'Horace.

La dernière est la veuve respectable de le Mierre, cet homme vraiment républicain, qui, sous le despotisme de Louis XV, osa présenter sur un théâtre alors asservi, le fondateur de la liberté helvétique, et le martyr de la liberté batave. Il est mort pauvre et consumé de chagrin, lorsqu'il vit la révolution devenir un océan sans rives, ou plutôt une mer de sang. Nous avons été persuadés, représentans, que vous saisiriez avec avidité cette occasion de rendre un hommage de reconnoissance

à l'auteur vertueux de Barnevelt et de Guillaume Tell. Il n'a jamais été souillé par les bienfaits de la tyrannie ; c'est lui qui vous recommande sa veuve, et la prière qui monte du fond de la tombe d'un ami de la liberté, se fait toujours entendre au cœur des représentans d'un peuple libre.

Nous avions d'abord placé sur la liste que nous devons vous présenter, le célèbre Thomas Payne. Déclaré citoyen français par un décret que je m'honore d'avoir provoqué dans une pétition vers la fin de la législature, il fut porté depuis à la Convention, pour y représenter le peuple français. Un caprice des tyrans l'avoit exilé, comme étranger, du sein de la représentation nationale. Vous avez révoqué ce décret inhospitalier ; et nous ne voyons plus en Thomas Payne, un homme de génie sans fortune, mais un collègue chéri de tous les amis de l'humanité, un cosmopolite également persécuté par Pitt et par Robespierre ; époque remarquable dans la vie de ce philosophe, qui opposa les armes du *sens commun* au glaive de la tyrannie, la sainteté des *droits de l'homme* au machiavélisme des politiques d'Angleterre, et qui, par deux écrits immortels, a bien mérité du genre humain, et consacré la liberté dans les deux mondes.

Les derniers conspirateurs, hommes sans talens, mais vains en proportion de leur nullité, orateurs tourmentés de la manie de l'éloquence, et sachant à peine écrire deux phrases de suite en langue française, avoient conçu une aversion mortelle contre les hommes éclairés. Ils accueilloient exclusivement, ils publioient, aux frais de la nation, les productions ignominieuses de quelques écrivains mercenaires, flagorneurs imbécilles de l'oli-

garchie que l'on appeloit démocratie, et plus plats encore que leurs protecteurs. Dans tous les temps, les hommes qui ont opprimé le peuple ont persécuté la raison et le génie. Crisias étoit jaloux de Socrate; Denis de Syracuse, de Platon; Néron, de Lucain et de Sénèque.

N'avons-nous pas entendu à cette tribune l'hypocrite et insolent dictateur accuser la plupart des gens de lettres de s'être déshonorés dans la révolution? Sans doute, ils se seroient déshonorés, si, renonçant à toutes les idées sociales, si, foulant aux pieds tous les principes fondamentaux de la politique, ils n'avoient vu la révolution que dans un homme, et l'égalité que dans la publique servitude. Il en est, je l'avoue, en petit nombre, et presque tous sans moyens; il en est qui ont embrassé avec fureur l'idole expirante de la royauté. Ce n'est pas ceux-là qu'il faut excuser: périssent tous les traîtres qui, en corrompant l'opinion, feroient servir leur plume coupable à rétablir un roiparmi nous! mais ne plaçons pas au rang de ces esclaves impurs, des littérateurs, des artistes estimables, qui, dans le silence du cabinet, accoutumés, pour ainsi dire, à converser avec Aristide et Caton d'Utique, avec Demosthène et Cicéron, n'ont pas admiré l'homicide austérité de Couthon ou l'éloquence meurtrière de Saint-Just, et qui n'ont pu reconnoître le char de la liberté dans ce tombereau sanglant où Robespierre faisoit traîner ses victimes. Marcus Brutus n'étoit pas un scélérat lorsque, périssant à Philippe, et voyant la victoire injuste des triumvirs, il doutoit de l'existence de la vertu, dont sa vie entière offroit le modèle.

En attendant que la voix de l'avenir se mêle à

la vôtre, pour venger les lettres avilies, les arts dégradés et abattus, il vous appartient, représentans, de leur accorder des consolations et un appui. Le décret dont je viens solliciter l'exécution, n'est, dans la pensée de votre comité d'instruction publique, et j'oserai dire, dans votre pensée même, qu'un prélude à des bienfaits solides et durables, qu'il est temps de répandre sur les hommes dont les talens honorent la patrie. Les arts sont une propriété nationale ; les encouragemens qu'ils réclament sont une dette publique. Relevez donc, rassemblez leurs débris ; et, si un gouvernement envieux leur a fait long-tems la guerre, présentez-leur le rameau d'olivier au nom de la République française. Ne laissez pas plus long-temps les vils partisans de la royauté insulter à leur décadence, et leur citer avec emphase les noms du sanguinaire Octave, du machiavéliste Léon X, et de l'orgueilleux Louis XIV. Ces despotes, sans doute, ont voulu, en protégeant les sciences et les arts, se faire pardonner les fureurs des proscriptions, les crimes du pontificat, et les massacres des Cevennes. Mais ils n'ont laissé après eux qu'une renommée flétrie par la puissance arbitraire, et des lauriers couverts de sang.

Non, il n'est pas vrai que les lettres aient besoin de la protection d'un seul homme ! Les arts, comprimés par la tyrannie, ont les proportions de l'esclavage. Ils ressemblent à ces chênes rachitiques, dont le feuillage pauvre et les rameaux courbés vers la terre repoussent le voyageur fatigué qui cherche un abri contre l'orage. Voyez à quelle hauteur encore inaccessible aux nations modernes, la poésie, l'éloquence et tous les arts d'imitation se sont élevés dans les républiques de

la Grèce, à Corinthe, à Sicyone, à Syracuse, et sur-tout dans Athènes, dans cette cité classique et nourrice de grands hommes, où Périclès, sortant de l'atelier de Phidias, couroit entendre les leçons de Socrate ; où l'orateur Eschine, cité devant l'assemblée du peuple, admiroit Demosthènes tonnant contre lui ; où Platon, venant d'instruire ses nombreux élèves dans les jardins d'Académus, se rendoit avec eux au théâtre pour y décider entre Euripide et Sophocle, et décerner le prix du génie. Telles et plus imposantes encore doivent être un jour les destinées de la République française. Productrice d'hommes et de choses, elle a besoin d'une immense industrie. Tous les beaux arts lui sont nécessaires ; ils occupent le loisir, ils charment les chagrins, ils répandent sur la vie la somme de bonheur dont l'espèce humaine est susceptible ; et tout ce qui rend heureux les hommes réunis en corps social, fait essentiellement partie du domaine de la liberté.

DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète :

ARTICLE PREMIER.

En exécution du décret rendu le 27 Vendémiaire dernier, la trésorerie nationale tiendra à la disposition de la commission exécutive de l'instruction publique, une somme de trois cent mille livres, pour être répartie conformément à l'état ci-joint.

Trois mille livres à chacun des citoyens :

Adanson, naturaliste.
Anquetil, auteur de l'*Esprit de la Ligue*, et de l'*Esprit de la France*.
Bitaubé, traducteur d'Homère.
Bossut, géomètre.
Brequigny, auteur d'écrits considérables sur l'Histoire de France.
Brisson, physicien.
Cousin, géomètre.
Corneille d'Angély, petite-fille du grand Corneille.
Cotte, astronome.
Delille, auteur de la *Traduction en vers des Géorgiques*.
Delille-de-Salles, auteur de la *Philosophie de la Nature*.
Ducis, auteur tragique.
Dumesnil (citoyenne), actrice tragique.
Dutheil, traducteur d'*Eschyle*.
Guignes, savant en littérature orientale.
Gaillard, historien.
Garnier, historien.
Hermann, de Strasbourg, naturaliste.
Jeaurat, astronome.
Laharpe, littérateur.
Lalande, astronome.
Lamarck, naturaliste.
Larcher, traducteur d'*Hérodote*.
Lebrigand, savant en langues anciennes.
Lebrun, poëte lyrique.
Lemierre (la veuve de).
Marmontel, littérateur.
Mauduit, géomètre.

Messier, astronome.
Montuclat, auteur de l'*Histoire des Mathématiques.*
Oberlin, de Strasbourg, bibliographe.
Palissot, littérateur.
Pingré, astronome.
Poinsinet-de-Sivry, littérateur.
Pougens, littérateur.
Richard, naturaliste.
Rochon, de la ci-devant académie des sciences.
Saint-Lambert, auteur du *Poëme des Saisons.*
Turpin, historien.
Valmont de Bomare, naturaliste.

Deux mille livres à chacun des citoyens :

Andrieux, littérateur.
Beauchamps, astronome.
Beaurieu, auteur de l'*Elève de la Nature.*
Berthélemy, peintre.
Blavet, traducteur de *Smith.*
Bréa, peintre.
Cailhava, littérateur.
Cambini, musicien.
Collin-d'Harleville, poëte comique.
Darnaud-Baculard, littérateur.
Domergue, grammairien.
Dureau de la Malle, traducteur de *Tacite.*
François de Neufchâteau, littérateur.
Foucou, sculpteur.
Frizierf, musicien.
Guéroult, professeur de la ci-devant Université de Paris.
Guillard, poëte lyrique.
Haudimont (d'), musicien.

Lacretelle, auteur d'écrits politiques.
Langle (de), auteur des *Voyages en Espagne et en Suisse.*
Lasalle (Antoine), auteur de *la Balance naturelle.*
Lavocat, mécanicien.
Lévêque, auteur de l'*Histoire de Russie.*
Mazéas, mathématicien.
Mentelle, géographe.
Nivard, peintre.
Paruy, poëte.
Pater, bibliographe.
Pelletier, ingénieur mécanicien.
Pétiot, auteur d'un *Traité sur l'opinion publique.*
Peyraud-Beaussol, littérateur.
Philipon, auteur de l'*Education du peuple.*
Poirier, bibliographe.
Prudhon, peintre.
Quéverdo, graveur.
Ramey, sculpteur.
Renard, architecte.
Renaud, peintre.
Retif de la Bretonne, auteur de nombreux ouvrages.
Rozet, bibliographe.
Roubaut, auteur des *Synonymes Français.*
Roussel, médecin et homme-de-lettres.
Senne (de), sculpteur, sourd et muet.
Saint-Ange, auteur de la *traduction en vers des Métamorphoses d'Ovide.*
Sélis, professeur de la ci-devant Université de Paris.
Suvée, peintre.
Vernet (Carle), peintre.
Villers (des), de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages de physique.

Quinze cents livres à chacun des citoyens :

Achard (de Marseille), littérateur.
Albanèse, musicien.
Artaud, littérateur.
Autissier, dessinateur à Rennes.
Bambini, musicien.
Beaulieu, auteur de plusieurs ouvrages politiques.
Brun, auteur du *Triomphe des deux Mondes.*
Crouzet, auteur d'un poëme sur la Liberté.
D'Açarq, grammairien.
Deshauterayes, traducteur d'ouvrages orientaux.
Gaudin, auteur d'un écrit contre le célibat des prêtres.
Gauthier, peintre.
Gerard, peintre.
Griffet, traducteur de plusieurs ouvrages anglais.
Hariette, peintre.
Lamontagne, littérateur.
Laneuville, peintre.
Lenoir de la Roche, auteur de plusieurs écrits révolutionnaires.
Lesueur, sculpteur.
Liotard (de Grenoble), naturaliste.
Luce, auteur d'une tragédie de *Mutius Scévola.*
Mandar (Théophyle), traducteur de plusieurs ouvrages anglais.
Martin, sculpteur.
Mercier Saint-Léger, bibliographe.
Pagès, auteur du poëme de *la France Républicaine.*
Sablet, peintre.
Villars (de Grenoble) naturaliste.
Viller, peintre.

115

II.

Les comités d'instruction publique et des finances, réunis, sont chargés de présenter, sous deux décades, un rapport sur les pensions qu'il convient d'accorder aux gens de lettres et aux artistes dont les talens sont utiles à la République.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivôse, an III.